

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 29 Septembre 2015 à 19 h 30**, sous la Présidence de **Monsieur Paul CELLE, Maire**.

I./ AFFAIRES GENERALES

1/ Démission d'une conseillère municipale – Engagement de la procédure réglementaire en vue du remplacement du poste à pourvoir.

L'Assemblée est informée que suite à la démission Madame FOURNIER élue sur la liste « VILLARS pour tous », la procédure en vue du remplacement du siège à pourvoir a été engagée.

II./ VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

1/ Rentrée scolaire – Présentation du bilan de la rentrée scolaire septembre 2015.

Madame ROUSTAIN, adjointe chargée des affaires scolaires, présente le bilan de la rentrée scolaire 2015-2016. Elle détaille notamment les effectifs scolaires, dresse le bilan des acquisitions et des travaux effectués. Enfin une présentation des temps extra scolaires est effectuée et plus particulièrement concernant les Temps d'Activités Périscolaires.

2/ Saint-Etienne Métropole – Plan multimédia dans les écoles – Avenant au plan triennal 2012 – 2014 et à la convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et les communes.

Dans le cadre de sa compétence multimédia pour les écoles, Saint-Etienne Métropole conduit un Plan multimédia triennal. Cette action a pour objectif de doter l'ensemble des écoles du territoire, en équipements multimédia connectés à Internet. Le Plan multimédia en cours s'est achevé à la fin de l'année scolaire 2014-2015, soit le 3 juillet 2015.

Le Conseil municipal approuve la prolongation du Plan multimédia et la convention de partenariat avec Saint-Etienne Métropole jusqu'au vote du prochain Plan triennal qui devrait intervenir fin 2015 / début 2016.

III./ FINANCES – BUDGET COMMUNAL

1/ Budget communal 2015 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Villars running.

Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Villars running dans le cadre de sa participation à un trek solidaire au Maroc.

2/ Budget communal 2015 – Participation financière pour les enfants villardaires scolarisés à l'extérieur de la commune.

Le Conseil municipal approuve le versement de 96 € à la Ville d'Unieux correspondant à la participation d'un enfant de Villars scolarisé à Unieux pour l'année scolaire 2014-2015.

3/ Budget communal 2015 – Modification de la délibération 2015-25 du 7 avril 2015 fixant le montant de la subvention communale pour les activités périscolaires des écoles de la commune.

Par délibération du 7 avril 2015, la participation financière de la Commune aux activités d'éveil périscolaires des écoles de VILLARS, organisées par les enseignants et le Sou des Ecoles, avait été fixée à 34.14 € par élève pour l'année 2015. Compte tenu d'une augmentation d'effectifs, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention supplémentaire à l'école primaire Jean RAVON d'un montant de 887.64 Euros soit 26 élèves à 34.14 €.

4/ Budget communal 2015 – Demande d'aide financière sur fonds de réserve ministérielle au titre de la réalisation des travaux de réhabilitation du Musée de la Mine, seconde phase.

Le bâtiment du musée de la mine va faire l'objet d'une deuxième tranche de travaux de rénovation. Le coût total de cette opération (réfection du sol, chauffage et signalétique) est arrêté à 47 000.00 € HT.

Le Conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention pour ces travaux sur la réserve ministérielle, calculée sur la base d'un taux de subvention à 50 % soit **23 500.00 €**.

5/ Service public de distribution d'eau potable – Modification de la délibération 2015-60 du 29 juin 2015 relative à la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public.

Lors de sa séance du 29 juin dernier le Conseil municipal a délibéré pour la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public au titre du service de distribution d'eau potable. Le Conseil municipal décide de compléter cette délibération en précisant la date de prise d'effet de cette redevance à savoir le 1^{er} août 2016 soit le premier jour du prochain contrat de délégation de service public de gestion de ce service.

6/ Système d'information – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour l'organisation d'une consultation en vue de la passation d'un marché public à bon de commande d'assistance à la mise en œuvre du Schéma directeur du système d'information de la ville de Villars.

Un état des lieux du système d'information de la commune a été réalisé. A l'issue de cet état des lieux, il convient de prévoir des évolutions des équipements actuels ainsi que du système d'information (réseaux, liaisons inter site...). Il est proposé à l'assemblée d'avoir recours à un marché à bon de commande pour la réalisation de la mise en œuvre d'un schéma directeur de son système informatique.

Le Conseil municipal approuve le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché à bon de commande pour l'assistance à la mise en œuvre du Schéma directeur du système informatique de la commune.

IV./ PERSONNEL COMMUNAL

1/ Assurance – Adhésion de la commune au contrat groupe du Centre de gestion de la Loire d'assurance des risques statutaires du personnel.

La commune a par délibération n°2015-06 du 24 février 2015 demandé au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des dispositions légales et réglementaires.

Suite à l'organisation de cette consultation le Conseil municipal accepte la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire groupe souscrit par le Centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 4 ans.

V./ URBANISME HABITAT DEPLACEMENT

1/ Concertation publique préalable – Projet d'aménagements routiers liés à la desserte du projet d'extension du Centre commercial Auchan – Lancement d'une procédure de concertation préalable du public.

Le groupe IMMOCHAN projette d'agrandir sa galerie marchande. Préalablement au dépôt du dossier de permis de construire, IMMOCHAN s'est rapproché des autorités publiques concernées. Ainsi la Commune et le Département, en tant que gestionnaire de la RD 201, ont attiré l'attention de l'opérateur sur le fait que cet agrandissement allait générer une augmentation de la fréquentation, et qu'il convenait d'étudier les effets sur les voiries. Différentes études de l'augmentation du trafic induite par le projet d'extension du centre commercial ont démontré la nécessité que soient réalisés des aménagements des voiries.

Conformément aux dispositions des articles L. 300-2 et R. 300-1 du Code de l'urbanisme, les opérations de voirie précitées relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Commune et du Département nécessitent d'organiser une concertation du public.

Le Conseil municipal approuve l'ouverture, les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement de la voirie permettant d'assurer la desserte du centre commercial IMMOCHAN et autorise Monsieur le Maire à ouvrir la concertation préalable. Il est précisé que la concertation qui sera organisée sera conjointe avec le Département.

2/ Plan Local d'Urbanisme – Mission d'accompagnement de la commune de Villars dans la révision du PLU – Approbation d'un avenant n 2 à la convention pluriannuelle 2014-2016 conclue avec Epures.

Dans le cadre de la révision du PLU le Conseil municipal approuve la convention pluriannuelle 2014-2016 avec l'agence d'urbanisme EPURES ainsi que l'avenant annuel n°2 pour l'exercice 2015 fixant le montant de la subvention communale à 9 000 euros.

3/ Projet de réalisation de la ZAC BEAUNIER – Saisine de Cap Métropole pour l'étude de faisabilité d'un projet de contrat de concession d'aménagement.

La Commune entend procéder à la requalification du quartier Triolet centre bourg et conduit une réflexion permettant de définir un projet urbain réalisable sur le plan technique et économique.

Par délibération du 14 mai 2013 le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune de VILLARS auprès de la Société Publique Locale CAP METROPOLE.

Il est proposé à CAP METROPOLE, qui dispose des qualifications techniques et moyens humains nécessaires, d'étudier sans contrepartie et conformément à sa mission d'assistance auprès de ses membres, la faisabilité d'une passation d'un contrat de concession d'aménagement.

Le Conseil municipal approuve la saisine de CAP METROPOLE pour l'étude de faisabilité d'un projet de contrat de concession d'aménagement de la ZAC espace BEAUNIER

4/ Cap Métropole – Approbation du rapport d'activité et de gestion de la Société Publique Locale Cap Métropole – Exercice 2014.

Le Conseil municipal approuve le rapport de gestion exercice 2014 de la SPL CAP METROPOLE validé dans son assemblée générale du 26 juin 2015.

VI./ BATIMENTS - VOIRIE :

1/ Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB : GéoLoire42.

Le Conseil municipal, décide d'adhérer au service GéoLoire42 proposé par le SIEL qui permet l'accès au cadastre informatisé, à compter de l'exercice 2015, pour une durée d'une année pour un coût de 280 €.

2/ Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Renouvellement de l'adhésion de la commune au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL.

Le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL pour une durée de 6 ans et s'engage à verser les contributions annuelles de 5 760 €.

3/ Propreté – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour l'organisation d'une consultation en vue de la passation d'un marché à bon de commande d'enlèvement de tags, graffitis et d'affiches.

Il est proposé à l'assemblée d'avoir recours à un marché à bon de commande pour l'enlèvement des tags, graffitis et affiches.

Le Conseil municipal approuve le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché à bon de commande pour l'enlèvement des tags, de graffitis et d'affiches.

4/ Voirie 2016 – Demande d'aide financière au Conseil départemental de la Loire au titre des travaux de voirie 2016.

Le Conseil municipal sollicite auprès du Conseil départemental de la Loire une participation financière dans le cadre des travaux de voirie communale et rurale 2016, au titre des travaux de la Rue Kléber.

5/ Mobilier urbain – Approbation d’une convention de mise à disposition d’un panneau lumineux et divers supports d’information

Il est proposé l’installation d’un panneau lumineux avec affichage de type LED et de mobiliers urbains de type sucettes Ce projet sera confié à une société spécialisée qui peut mettre à disposition ces équipements et supports financés par des annonces de publicités. Compte tenu de l’occupation, la société acquittera à la ville pendant la durée de la convention une redevance annuelle de 350 euros.

Le Conseil municipal approuve la pose et l’installation des panneaux d’informations dans le cadre du montage précité et la concession d’emplacements sur le domaine public à intervenir entre la commune et la société VISEO qui s’engage à financer l’investissement des mobiliers et leurs poses dans les emplacements prévus.

6/ Projet de construction de vestiaires au complexe sportif – Mission de maîtrise d’œuvre - Approbation de l’avant-projet définitif.

Il est rappelé le projet de construction de vestiaires au complexe sportif conduit sous maîtrise d’ouvrage de la commune. La mission de maîtrise d’œuvre a été confiée à l’agence VIGIER Dominique, architecte Maître d’œuvre. L’avant-projet définitif présenté respecte les objectifs du programme et les besoins et contraintes fonctionnelles. Le bâtiment est prévu avec terrasse conçu pour permettre la réalisation de gradins avec projet de couverture en structure métallique.

Le Conseil municipal approuve le projet Avant-Projet Définitif (dossier APD), fixe le montant estimatif définitif des travaux à 1 148 300 euros Hors taxes soit 1 377 960 euros TTC

7/ Eau Potable – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour l’organisation d’une consultation en vue de la passation d’un marché de travaux de réfection de la conduite d’eau potable rue Thiers (de la rue de l’Artisanat au compteur d’alimentation situé à Saint-Priest-en-Jarez)

Des travaux d’alimentation en eau potable doivent intervenir rue THIERS, entre la rue de l’Artisanat jusqu’au compteur situé à Saint Priest en Jarez. La canalisation actuelle est ancienne avec un diamètre non adapté. L’étude technique conduite propose une pose de canalisation principale en fonte ductile de diamètre 200. L’estimatif prévisionnel de cette opération de travaux est dressée pour 373 000 € HT. Cette opération sera financée au titre du budget eau potable de la Ville.

Le Conseil municipal approuve le programme de l’opération de travaux de réaménagement du réseau communal d’alimentation en eau potable proposé Rue THIERS section de la rue de l’Artisanat au compteur situé à Saint Priest en Jarez et le lancement de la consultation à intervenir dans le cadre de l’article 28 du code des marchés publics.

VII./ AFFAIRES SOCIALES – INTERGENERATIONNEL - SOLIDARITE

1/ Transport – Approbation d’une convention de mise à disposition au profit de la commune d’un véhicule type mini bus.

La commune peut bénéficier de la mise à disposition d’un véhicule type mini bus et financé par des recettes publicitaires. Une consultation de prestataires a été conduite pour ce type de montage, et l’offre de la société AXION peut permettre la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal approuve le contrat de location, pour la mise à disposition d'un mini bus de 9 places, avec la société AXION et qui sera financé intégralement par des annonces publicitaires qui seront apposées et dit que l'habillage publicitaire du véhicule mis à disposition n'est pas assujéti à la taxe locale sur la publicité extérieure.

VIII./ JUMELAGE

1/ Budget communal 2015 – Remboursement de frais de mission dans le cadre du jumelage.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser, sur présentation de justificatifs, les sommes avancées par les membres de la délégation ayant effectué un voyage à Torredembarra en septembre 2015, dans le cadre de leur mission et sur leurs fonds personnels, et le Receveur Municipal à procéder au versement au titre des crédits du budget général 2015.

IX./ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

1/ Conseil Municipal des Enfants – Renouvellement de la convention avec le Centre Social de Villars pour la mise à disposition d'un animateur chargé de l'animation du Conseil Municipal des Enfants

Dans le cadre du comité consultatif chargé du conseil municipal des enfants, il est proposé à l'assemblée d'approuver le renouvellement de la convention avec le Centre social de Villars pour la mise à disposition d'un animateur ayant pour mission la préparation et la mise en œuvre des actions et projets du CME.

Le Conseil municipal approuve la convention avec le Centre Social de VILLARS pour la mise à disposition d'un animateur chargé de la préparation et de la mise en œuvre des actions du Conseil Municipal des Enfants.

X./ INFORMATIONS DU MAIRE

1/ Rendu compte défense de la commune contentieux PC COGECOOP

Le Conseil municipal est informé qu'en application de la délibération du Conseil municipal N° 2014-40 du 22 avril 2014, portant délégation d'attributions au Maire, avoir ester en justice pour la défense de la commune compte tenu du recours en contentieux déposé par les requérants COGNET auprès du tribunal administratif de Lyon, faisant suite au sursis à statuer de la commune appliqué à la demande de permis de construire déposé par COGECOOP et portant sur la construction de 34 logements et deux maisons individuelles Rue de Rochefoy.

2/ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Le Maire,

Paul CELLE